

PREUVE DE DEPOT N° A-2-PMUFAWCDW

DECLARATION DU CHANGEMENT D'EXPLOITANT D'UNE INSTALLATION CLASSEE RELEVANT **DU REGIME DE LA DECLARATION**

Article R512-68 du code de l'environnement

Nom et adresse de l'installation :

	EARL DU LOGIS		
	2 RUE DU LOGIS		
	17490	NEUVICQ LE CHATEAU	
Sur le site, le déclarant exploite déjà au moins :			
•	une installation cl	lassée relevant du régime d'autorisation :	NON
•	une installation cl	lassée relevant du régime d'enregistrement :	NON
Ancien PERONNET Yves exploitant :			
Date e	ffective du change	ment d'exploitant :	01/12/2021
Reprise partielle des activités par le nouvel exploitant :			OUI
Déclarant : PERONNET Jerome			
Date de la déclaration du changement d'exploitant :			18/10/2022
Le déc	larant a demandé a	à être contacté par courrier postal pour la suite des échanges :	NON
La présente preuve de dépôt vaut récépissé au titre de l'article R512-68 du code de l'environnement.			
Le déc	larant a demandé,	en tant que personne physique, l'anonymisation de sa déclaration	NON
Reprise d'installations classées soumises à l'obligation de contrôle périodique (rubriques ICPE avec régime « DC »)			NON
Si oui : Justificatif de réalisation du dernier contrôle périodique pour les rubriques concernées :			